

Elections,
commissions,
assemblée
et conseil
communautaire...

Dossier

Un nouveau mandat S'engage



» ZOOM SUR

- Le réseau CABUS et ses nouveautés

» AGGLO'INFOS

- Une jungle en plein cœur de Sarreguemines
- Le service CLÉ

» Geste Citoyen

- Stop aux lingettes dans les toilettes



« Nous avons tous été touchés l'an passé de plein fouet par une crise sanitaire sans précédent. Malgré les conditions difficiles, les élus et les agents de la Communauté d'Agglomération n'ont pas manqué à leurs engagements et des services

publics de qualité ont pu être proposés aux habitants du territoire, tout au long de ces deux confinements, grâce au travail de tous.

Cette année 2020 a également été marquée par le renouvellement des instances de la Communauté d'Agglomération le 11 juillet dernier. Les élus ont choisi de me renouveler leur confiance et je mesure l'importance des défis à relever dans la bonne réalisation de nos projets et par là-même l'importance des attentes de la population pour les années à venir. Soyez donc tous assurés qu'avec mes collègues Vice-présidents et conseillers communautaires, nous sommes impliqués au quotidien dans le fonctionnement des services et travaillons sans relâche sur tous les dossiers de l'Agglo.

Nous espérons tous que 2021 soit l'année du rebond et qu'elle nous apporte son lot de bonnes nouvelles. Au courant du printemps, la décision du groupe REC Solar d'implanter une usine de fabrication de panneaux photovoltaïques sur le site de l'Europôle devrait être un véritable ballon d'oxygène pour notre territoire. Les retombées d'un tel projet seront nombreuses et surtout positives que ce soit en matière d'emplois, de logements ou encore de consommation et donc de développement des commerces.

Chaleureusement,



Roland Roth
Président de la
Communauté d'Agglomération
Sarreguemines Confluences

sommaire

Éditorial	2
Nouvelles du conseil	3
Agglo infos	6
Inst'Agglo	9
Dossier	12
Le geste citoyen	19
Zoom sur	22
Chantiers	25
Bloc-notes	27

Les prochains
conseils communautaires

Jeudi 22 avril

Jeudi 10 juin

Jeudi 8 juillet

Jeudi 16 septembre

Jeudi 14 octobre

Jeudi 9 décembre

Le journal d'information de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences - n°54 Avril 2021

Directeur de la publication : Roland Roth Rédacteurs en chef : Sonya Cristinelli-Fraiboeuf, Jean-Claude Kratz Comité de rédaction : Arnaud Mathy, Frédérique Houver, Christian Hector, Aline Lett, Laetitia Falvo, Stéphanie Heckel Crédit photos : Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences - Fotolia.com Conception graphique : Titeux Communication Impression : Imprimerie l'Huillier, Florange

Imprimé sur papier 100 % recyclé - Dépôt légal : à parution SSN : 1631 2171 - Tirage : 31 000 exemplaires

Les nouvelles du conseil

Trois conseils communautaires se sont déroulés : le 9 septembre, le 8 octobre et le 10 décembre . En voici les principaux points débattus par les élus.



LE 9 SEPTEMBRE

Administration générale

Plusieurs élections ont eu lieu afin de désigner les membres des commissions ou les délégués au sein de nombreux organismes extérieurs comme la Mission locale, Sarreguemines Confluences Habitat, Moselle Attractivité, Mosaïk Cristal et bien d'autres encore.

Coopération transfrontalière

Le conseil communautaire a donné, à l'unanimité des voix, son accord à une participation financière au partenariat avec la Maison Ouverte des Services pour l'Allemagne (MOSA). Cette structure est un outil qui a fait ses preuves auprès des frontaliers, tant au niveau de la qualité des informations données aux usagers dans les domaines relatifs au statut de travailleur frontalier (maladie, allocations familiales, pension, chômage, fiscalité, etc.), que dans l'évolution croissante du nombre de personnes renseignées.

Habitat

Les élus ont voté la création d'une société d'économie mixte (SEM) de construction et de gestion de logements sociaux. Ils ont approuvé le principe de l'opération de fusion de l'OPH Sarreguemines Confluences Habitat au sein de la SEM « Sarreguemines Confluences Habitat ». La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences participera au capital de la SEM « Sarreguemines Confluences Habitat » par un apport de 130 270 €. L'objectif est de garantir une gestion locale du parc public de logements sociaux, en favorisant l'entretien, la rénovation et l'investissement au profit des locataires.

Les membres du conseil ont également pris acte de l'avis favorable du Préfet de Région et validé le Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération pour la période 2020-2025, qui prévoit notamment la création de 1 200 logements.

Développement durable

Les élus ont validé le programme prévisionnel des animations pour la période de septembre 2020 à août 2021, pour un montant total de 30 000 € HT.

Ces actions sont inscrites dans le Plan Climat Territorial. Ce programme comprend :

- Le 9^e projet d'Education au Développement Durable (EDD) pour l'année scolaire 2020/2021 sur le thème « Préservons l'eau et les paysages » ;
- la 9^e édition du Jour de la Nuit sur la pollution lumineuse qui a eu lieu les 9 et 10 octobre 2020 à Grosbliederstroff ;
- un voyage d'étude ou journée d'information, à destination des élus, qui leur permettra de transposer des savoir-faire et des expériences vers une politique future de l'Agglo.



LE 8 OCTOBRE

Assainissement

Lors de ce conseil, les élus se sont prononcés sur le bilan financier du transfert de la compétence globale d'assainissement. Ils ont validé le principe d'arrêter le coût des opérations de transfert, de donner quitus aux communes de Grosbliederstroff, de Puttelage-aux-Lacs et de Sarralbe et de reverser le trop-perçu sollicité auprès des communes d'Ernestviller et de Woustviller.

Il a également été décidé de solliciter une compensation complémentaire auprès des communes de Hambach, de Kappelking, de Loupershouse et de Rouhling. Enfin, la décision d'arrêter les coûts des opérations de transfert de la compétence globale d'assainissement pour les communes de Sarreguemines et de Rémering-lès-Puttelage au regard des travaux encore en cours à fin 2021 a été votée.

Développement économique

Les membres du conseil communautaire ont décidé d'accorder à l'association Moselle-Est Initiative une subvention de 19 736 € pour l'année 2020. L'Agglo est engagée depuis 1999 auprès de cet organisme. Le but de cette plateforme est d'optimiser le lancement et la pérennité des entreprises en renforçant les fonds propres, qui compléteront un apport personnel et permettront de solliciter un prêt bancaire pour créer, reprendre ou développer une activité par l'octroi de prêts à taux zéro. Cette association apporte aussi une aide personnalisée au porteur de projet en lui offrant un accompagnement en période de montage du dossier d'aide et, après l'octroi du prêt, un suivi de l'entreprise nouvelle. Sur le territoire de l'Agglo, en cinq ans, 270 000 € de prêts d'honneur ont été attribués à 33 entreprises.

Le renouvellement du partenariat avec l'usine Continental SNC de Sarreguemines, portant sur la réservation de 5 places du multi-accueil communautaire « la Bulle enchantée » situé sur la zone industrielle de Sarreguemines, a été adopté par l'assemblée communautaire. L'entreprise Continental de Sarreguemines avait sollicité l'Agglo en 2016 dans le cadre de son projet social « Work life balance » destiné à améliorer le bien-être au travail de ses salariés. Face à l'augmentation du nombre de postes occupés par des femmes dans l'usine, y compris au sein des postes à responsabilité, Continental avait souhaité réserver pour ses salariés des places du multi-accueil « la Bulle enchantée », situé à proximité de l'entreprise sur la zone industrielle. L'assemblée communautaire avait alors approuvé la réservation de 5 places. Ce partenariat arrivait à échéance. Continental a souhaité le renouveler dans des termes identiques à compter du 1^{er} janvier 2021.

Hygiène et sécurité

Le conseil communautaire a validé l'aide d'un montant global de 10 240 € aux Amicales des Sapeurs-Pompiers du territoire intercommunal gérant une section de Jeunes Sapeurs-Pompiers, soit une aide de 80 € à chacun des 128 Jeunes Sapeurs-Pompiers. Grâce à cette aide, les sections peuvent offrir du matériel à tous les jeunes volontaires qui s'engagent dans cette mission d'intérêt général. Elle est répartie de la manière suivante :

- 2 960 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de PUTTELANGE-AUX-LACS ;
- 1 440 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de ROUHLING ;
- 1 360 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de WIESVILLER ;
- 1 280 € à l'Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de SARREGUEMINES ;
- 1 280 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de SAINT-JEAN-ROHRBACH ;
- 800 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de WOUSTVILLER ;
- 560 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de HAMBACH ;
- 560 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de SARRALBE ;

Par ailleurs, les sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers extérieures au territoire intercommunal et présentant une demande en ce sens se verront accorder une aide de 80 € par Jeune Sapeur-Pompier habitant une commune membre de l'EPCI et inscrit dans une section de Jeunes Sapeurs-Pompiers extérieure à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.



Politique de la Ville

66 243,70 € ont été accordés à la Mission Locale pour 2020, qui, rappelons-le, a pour but d'aider les jeunes dans leur passage du système éducatif à la vie professionnelle.

Une subvention de 4 000 € a été validée en faveur de l'association Proximité. Celle-ci remplit une mission de service public sur le périmètre de la Moselle Est dans les domaines de l'aide aux victimes, qui constitue sa vocation initiale et sa mission prioritaire, ainsi que la médiation pénale, la médiation familiale, le contrôle judiciaire et la permanence d'orientation pénale instituée pour permettre le recours aux enquêtes sociales rapides.

3 000 € ont été accordés au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Moselle Est pour le fonctionnement global de l'association et 900 € pour soutenir l'action « accompagnement des femmes vers l'emploi ».

Une subvention de 1 500 € a été versée au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Moselle.

LE 10 DÉCEMBRE

Administration générale

Les élus communautaires ont voté à l'unanimité le retour en régie directe, au 1^{er} janvier 2021, de la gestion du Centre Nautique à Sarreguemines. Le Cercle Nautique de Sarreguemines exploitait cet équipement depuis le 1^{er} janvier 2019 à travers une convention d'objectifs et de moyens. La Communauté d'Agglomération avait conservé la gestion de la maintenance tout au long de la durée de la convention. Cette période de gestion déléguée a permis à l'Agglo de lancer une procédure de délégation de service public (DSP). La collectivité s'est cependant laissée la possibilité d'opter pour un retour en régie directe, si aucune offre de candidats à la DSP n'était retenue. Une étude menée en interne ayant démontré que la régie directe était économiquement plus intéressante que la DSP, c'est finalement ce mode de gestion qui a été retenu par l'assemblée. La DSP a donc été déclarée sans suite et le retour en régie directe a été adopté au 1^{er} janvier.

Petite enfance

Les conseillers communautaires ont décidé, à l'unanimité des voix, de renouveler leur confiance à la société Les Petits Chaperons Rouges pour la gestion des deux crèches communautaires « L'Atelier des Lutins » et « La Bulle Enchantée ». La délégation de service public (DSP) prendra effet au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans. Leur projet éducatif, la reprise du personnel et la continuité de son fonctionnement actuel ont déjà fait leurs preuves depuis 2011, date à laquelle la société a obtenu la 1^{ère} DSP relative à la gestion des crèches communautaires.

Tourisme

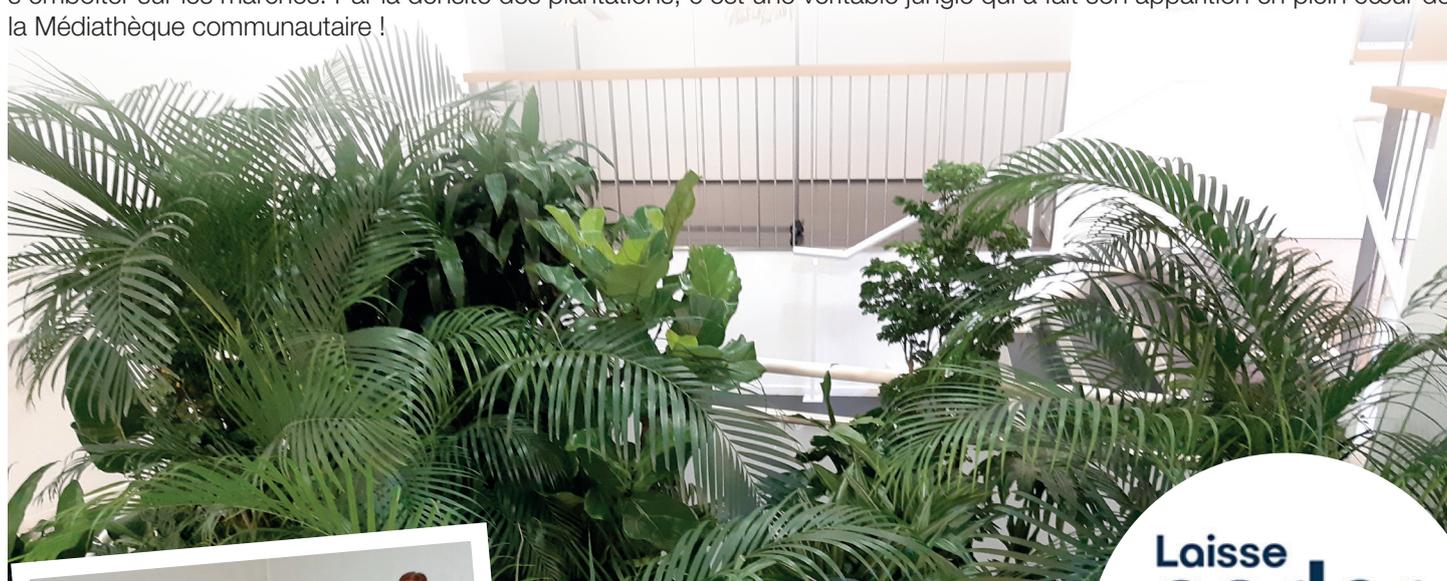
Une subvention de fonctionnement de 16 600 € a été octroyée par les élus à l'association « Bassin Touristique de la Sarre ». Créée en décembre 2016, cette association a pour vocation de promouvoir le tourisme fluvial le long des canaux de la Sarre et de la Marne au Rhin.

Elle regroupe : les intercommunalités de Sarreguemines, de l'Alsace Bossue, du Saulnois et de Sarrebourg, 9 communes disposant d'équipements de plaisance, l'Eurodistrict SaarMoselle, l'association nationale des plaisanciers en eau intérieure, une association de loueurs de bateaux et la société Navigrance.



Une jungle en plein cœur de Sarreguemines

Un jardin intérieur a été aménagé dans une partie condamnée de l'escalier reliant le hall d'accueil et le premier étage de la Médiathèque, sur une surface d'environ 13 m². Ce jardin luxuriant se compose de 83 plantes, réparties en 22 espèces végétales différentes (fougères, ficus, aralia, philodendron, etc.), placées dans de grands pots en aluminium blanc créés pour s'emboîter sur les marches. Par la densité des plantations, c'est une véritable jungle qui a fait son apparition en plein cœur de la Médiathèque communautaire !



Un bel élan 
de générosité 
pour l'opération
« Laisse parler ton cœur »

Laisse
parler
ton
cœur

A l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, du 21 au 29 novembre dernier, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences a participé à une collecte solidaire de jouets d'occasion organisée par le Sydeme et Ecosystem.

Cette opération a pour but de sensibiliser au réemploi en donnant une seconde vie aux jouets dont on ne veut plus. Il est possible de les déposer dans des hottes prévues à cet effet. Ces dernières étaient mises à disposition sur de nombreux sites communautaires ainsi que dans certaines mairies et/ou écoles du territoire.

Ainsi, près de 3,9 tonnes de jouets ont été collectées dans les différents points de collecte de l'Agglo ! Sur l'ensemble du territoire du Sydeme, ce sont 6,311 tonnes de jouets qui ont été recueillies ... un record puisqu'il s'agit du double de 2019 !

Les jouets ont été distribués à des enfants par des « compagnons » Emmaüs ou revendus à des prix solidaires dans leur magasin à Sarreguemines.

Merci à tous les participants pour leur générosité !

Maison de l'Habitat et de l'Urbanisme

Depuis le 20 janvier 2020, la Maison de l'Habitat et de l'Urbanisme est ouverte au public.

Le bâtiment de 530 m², répartis sur 2 niveaux, abrite désormais l'accueil principal de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, mais également le service des transports urbains et la direction de la cohésion territoriale (qui regroupe le service d'instruction du droit des sols, ainsi que ceux chargés des questions d'habitat et de développement durable). Les usagers peuvent ainsi y effectuer toutes les démarches relatives à la régie CABUS (ventes des cartes de bus, des cartes scolaires, les réservations à la demande, ...).

Ce bâtiment accueille aussi les permanences de l'Espace Info Energie (EIE), de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) et du Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM) ainsi que celle de la Maison Ouverte des Services pour l'Allemagne (MOSA).

L'Espace Info Energie (EIE)

Les conseillers EIE réalisent une mission de conseils gratuits, objectifs et indépendants auprès des particuliers, sur les thèmes de l'énergie (rénovation énergétique de l'habitat, maîtrise de l'énergie au quotidien, énergies renouvelables). **Un conseiller est présent : tous les lundis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h tous les mardis de 9h à 12h**

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

Les ADIL ont été créées afin d'accompagner le public sur l'ensemble des préoccupations liées au logement, notamment juridiques. En tant qu'associations à but non lucratif, elles informent et conseillent de manière neutre et objective. Leur accompagnement est gratuit et personnalisé en fonction des besoins de chacun. **Les permanences ont lieu : tous les 2^e jeudis du mois de 14h à 16h15 tous les 4^e mercredis du mois de 10h15 à 12h et de 14h à 16h15**

Le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM)

Le CALM est une association à vocation sociale, ayant pour principal objet l'amélioration de l'habitat privé ancien (plus de 15 ans), en habitat individuel et collectif. **Les permanences se tiennent tous les 4^e jeudis du mois de 10h à 12h**

La Maison Ouverte des Services pour l'Allemagne (MOSA)

La MOSA est un centre d'accueil, d'information et d'accompagnement au service des habitants et des entreprises du territoire transfrontalier. Vous êtes travailleur frontalier, entrepreneur, demandeur d'emploi ou étudiant, et avez des questions sur vos droits au chômage, vos droits aux allocations familiales, sur le droit du travail ou encore sur les formations transfrontalières ? La MOSA vous aide à trouver des réponses à vos questions lors des permanences qui se tiennent **tous les 1^{ers} mercredis du mois de 9h à 11h30**



Emmaüs et l'Agglo s'unissent pour une cause commune : le réemploi

La récupération, la réparation et la revente de biens de consommations sont des actions citoyennes qui participent à la prévention des déchets de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences. Développer le réemploi des objets et soutenir les associations qui ont ce type d'activité sont les souhaits de l'Agglo qui a ainsi signé, le 10 décembre dernier, une convention de partenariat avec Emmaüs. Cette dernière a pour objet d'initier une « phase test » de récupération des biens par Emmaüs. Cette opération se fera, dans un premier temps, dans les déchèteries de Sarralbe et de Woustviller. Ce partenariat a débuté en janvier. Un compagnon d'Emmaüs est désormais présent sur chaque site lors des horaires d'ouvertures et invite les particuliers, dès leur entrée sur le site, à donner et à déposer les objets réutilisables ou réparables dans la zone de réemploi dédiée par l'Agglo.



Simplifiez votre rénovation énergétique avec le service CLÉ !



LE SERVICE CLÉ*

le suivi de votre projet de rénovation énergétique en 4 étapes

ÉTAPE 1

PREMIÈRE RENCONTRE

Votre conseiller passe avec une caméra thermique si les conditions le permettent. Il définit avec vous votre projet.

SANS ENGAGEMENT



SIMPLIFIEZ VOTRE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE AVEC VOTRE CONSEILLER

ÉTAPE 2

ÉVALUATION ÉNERGÉTIQUE

Votre conseiller intervient pour réaliser une évaluation énergétique de votre logement. Cette démarche vous permettra :

- De connaître l'état initial de votre logement
- D'obtenir des scénarios de travaux de rénovation énergétique
- De calculer vos aides financières
- D'affiner votre projet

OFFERT par la Communauté d'Agglomération

* CLÉ : Confort Logement Economie

ÉTAPE 3

TRAVAUX AVEC ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Vous optez pour une solution d'assistance.

- Mobilisation des subventions
- Assistances à la déclaration préalable
- Consultation des entreprises
- Vérification des devis / Analyse des offres
- Suivi de chantier
- Assistance à la réception des travaux

Aide financière de l'Agglo : 1 280 €

200€ seulement à votre charge

ÉTAPE 4

FIN DES TRAVAUX D'ISOLATION

Suite à la réception des travaux, votre conseiller intervient pour vous expliquer comment utiliser votre nouveau logement.

Votre conseillère
▶▶ Margot STEINER ◀◀
service.cle@agglo-sarreguemines.fr
03 87 28 30 36



GRAND PRIX CYCLISTE DE L'AGGLO

13 septembre 2020

Une centaine de cyclistes a participé à la compétition, qui rassemblait les meilleurs coureurs de la région Grand Est et des territoires limitrophes, le dimanche 13 septembre 2020. Deux épreuves composaient ce 19^e Grand prix : le master dames et hommes 2 le matin et le master hommes 1 l'après-midi. Les cyclistes ont effectué plusieurs boucles dans les rues de Sarreguemines et de Blies-Guersviller avant les sprints finaux rue de Graefinthal à Sarreguemines.

BRAVO À TOUS LES COUREURS !



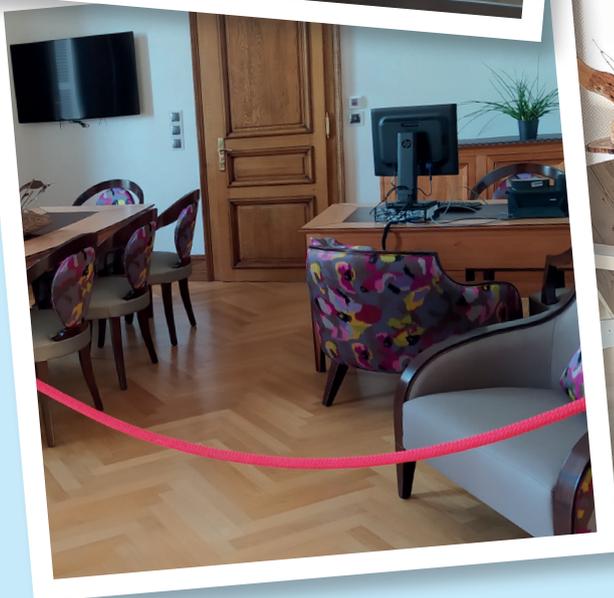
JOURNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE

20 septembre 2020

L'Hôtel de la Communauté a ouvert ses portes au public le 20 septembre dernier, lors de la 37e édition des Journées Européennes du Patrimoine, avec un programme réduit cette année en raison de la crise sanitaire. Ainsi, 4 visites ont été commentées par Arlette Kremer.

Les visiteurs ont également pu librement accéder dans l'enceinte du bâtiment et y découvrir un diaporama retraçant l'histoire du château, le bureau du Président, une petite exposition d'objets réalisés par le chantier d'insertion Confluences Services mais aussi une exposition inédite sur le thème de « La Banque de France à travers le monde ». 130 billets français de 1799 à l'an 2000 étaient présentés sur une quarantaine de panneaux, tout comme des billets de Tunisie, du Maroc, du Cameroun... qui ont tous la particularité d'avoir été édités par la Banque de France. Quelques pièces plus rares étaient également exposées par Henri Sergent, numismate et créateur de cette exposition.

Près de 300 personnes ont déambulé dans le « château » tout au long de la journée...



LE JOUR DE LA NUIT BALADE NOCTURNE CONTÉE

9 octobre 2020



A l'occasion de l'opération nationale « Le Jour de la Nuit », la Communauté d'Agglomération a organisé sa 10e édition de balades nocturnes contées le vendredi 9 octobre dernier à Grosbliederstroff. Cette animation a pour but de sensibiliser la population à la pollution lumineuse. A cet effet, l'éclairage public de la commune était éteint. Les 60 participants ont donc pu observer, 3 km durant, le ciel noir et la nuit étoilée avec l'association « Les Randonneurs Célestes » de Sarreguemines.

VOYAGE D'ÉTUDE

14 octobre 2020

28 élus ont pris part à un voyage d'étude organisé par l'Agglo dans le cadre du programme d'animations et de sensibilisation au développement durable. Le 14 octobre, ils se sont rendus à Muttersholz, une commune engagée dans la transition énergétique. Les élus ont observé la rénovation thermique des bâtiments communaux et la modernisation de l'éclairage public. Ils ont aussi visité les centrales hydroélectriques de la commune. Ils mettront à profit cette visite pour enrichir leurs réflexions sur la politique future de l'Agglo.



Un nouveau mandat s'engage

Qu'est-ce qu'une communauté d'agglomération

La communauté d'agglomération, créée par la loi du 12 juillet 1999 et modifiée par la loi du 16 décembre 2010, est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe plusieurs communes sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave. Elle doit former un ensemble de plus de 50 000 habitants autour d'une ou de plusieurs communes centres de plus de 15 000 habitants.

La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences compte 38 communes pour plus de 67 000 habitants avec une commune centre, Sarreguemines, qui approche les 22 000 habitants. Les communes mutualisent leurs compétences et fédèrent leurs énergies pour mettre en oeuvre de grands projets de développement local et proposer des services de qualité à un coût maîtrisé.

En ne formant qu'une seule et même entité intercommunale, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences a ainsi plus de poids et de moyens pour supporter financièrement le renforcement des services à la population (crèches, transports, déchets ménagers, assainissement, etc.), renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire et conduire des projets d'envergure que les communes ne pourraient pas mener seules. Renforcer la qualité de vie du territoire, c'est promouvoir le développement économique et préparer l'avenir en créant richesses et emplois.

Les compétences de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences

L'Agglo dispose de compétences obligatoires, de compétences optionnelles et facultatives. Elle peut aussi préciser ses champs d'interventions au sein de compétences à travers la définition de l'intérêt communautaire. Les élus peuvent décider de faire évoluer les compétences à tout moment.

Les compétences obligatoires

Elles sont fixées par la loi et concernent :

- › Le développement économique ;
- › l'aménagement de l'espace communautaire ;
- › l'équilibre social de l'habitat ;
- › la politique de la ville dans la communauté ;
- › l'accueil des gens du voyage ;
- › la prévention, la collecte, le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés ;
- › la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) – gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) ;
- › l'assainissement et l'eau potable.

Les compétences optionnelles

Elles sont proposées par la loi. Parmi elles, l'Agglo a choisi celles qui concernent :

- › la création ou l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire et des parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;
- › la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- › le développement durable ;
- › la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Les compétences facultatives

En accord avec ses communes membres, la Communauté d'Agglomération a choisi d'exercer d'autres compétences qui sont :

- › la contribution aux dépenses d'investissement ou aux actions pédagogiques engagées pour les collèges et pour les lycées ;
- › l'enseignement supérieur ;
- › la formation continue ;
- › les réseaux de communications électroniques ;
- › l'hygiène et la sécurité (incendie et secours ; fourrière animale) ;
- › les actions de promotion du territoire ;
- › la distribution d'électricité ;
- › l'attribution de fonds exceptionnels de concours aux communes membres ;
- › la protection contre les risques naturels ;
- › la coopération transfrontalière ;
- › la création, l'entretien et la gestion de structures d'accueil de la petite enfance dans les zones d'activités communautaires - la gestion du RPAM communautaire ;
- › le développement touristique.

Le processus de décision à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences

L'Agglo est administrée par un conseil communautaire composé de conseillers municipaux des communes membres. Le schéma ci-dessous présente le processus de décisions à l'Agglo

La conférence des Vice-présidents



Les commissions

Les commissions émettent un avis, suivent l'évolution des projets, proposent des pistes de réflexion autour de nouvelles actions, sans avoir de pouvoir de décision. Elles sont présidées par le Président de l'Agglo, ou par délégation par le ou les Vice-présidents désignés.



Le Bureau

Afin que les avis retenus en commissions puissent être validés, le Bureau se réunit en vue de préparer le conseil communautaire. Le Bureau décide des projets qui seront présentés en conseil. Il est composé du Président, des Vice-présidents qui ne sont pas maires et des maires des communes membres.

Le Conseil Communautaire

Le conseil communautaire, enfin, est composé de 80 membres. Il est l'organe délibérant de l'Agglo et se prononce sur les orientations de développement communautaire. C'est lui qui prend toutes les décisions.



La conférence des Maires



La conférence des maires est une instance permanente de concertation, d'arbitrage et de validation des principales orientations politiques. Elle est garante de la cohérence des lignes stratégiques et de la cohésion à l'échelle du territoire.

Le nombre de commissions est de

5

Commission Finances :

Finances ; fiscalité ; fonds de concours ; personnel ; assurances ; domaines.

Commission Développement économique :

Activités économiques ; gestion des zones d'activités ; SEML Sarreguemines Confluences ; aides aux entreprises ; petite enfance ; tourisme.

Commission Aménagement du territoire :

Développement durable ; urbanisme ; Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ; Communications électroniques ; transports ; pistes cyclables ; affaires transfrontalières.

Commission Environnement et Cadre de vie :

Assainissement ; eau potable ; lutte contre les inondations/ GEMAPI ; déchets ménagers et assimilés ; politique de la ville communautaire ; habitat ; gens du voyage ; fourrière animale ; SDIS

Commission Enseignement - Sports - Culture :

Enseignement ; équipements sportifs ; médiathèque et réseau de lecture publique ; animations ; communication.

La nouvelle assemblée communautaire



1 PRÉSIDENT

Il est élu parmi les conseillers communautaires, il représente l'exécutif de la communauté. Il fixe l'ordre du jour, préside les séances du conseil, met en œuvre les décisions avec l'aide des services, décide des dépenses à engager dans le cadre du budget adopté par l'assemblée.

Chef des services de la communauté, il représente cette dernière en justice.



Roland Roth

*Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences
Maire de Blies-Guersviller*



15 VICE - PRÉSIDENT(E)S

Ils représentent le Président pour l'exercice des différentes compétences de l'EPCI. La loi encadre leur nombre selon l'effectif du conseil communautaire.

1^{er} Vice-Président



Marc Zingraff
Maire de Sarreguemines

Développement économique, gestion des zones d'activités, attractivité territoriale, ordonnateur.

2^e Vice-Présidente



Sonya Cristinelli-Fraiboeuf
Maire de Woustviller

Développement et équipements touristiques. Promotion du tourisme. Animations culturelles, sportives et touristiques. Communication. Relations avec le Centre de Secours Principal de Sarreguemines et le SDIS. Relations avec la chaîne locale de télévision.

3^e Vice-Président



Jean-Claude Cunat
Sarreguemines

Médiathèque et réseau de lecture publique. Politique de la ville dans la communauté.

4^e Vice-Président



Jean-Claude Kratz
Maire de Loupershouse

Finances : ordonnateur, pacte fiscal et financier. Certification des comptes. Emprunts. Politique communautaire de la petite enfance. Aménagement de l'espace communautaire.

5^e Vice-Président



Dominique Limbach
Sarreguemines

Transports en commun et relations avec les autorités organisatrices de la mobilité. Aménagement, entretien et gestion de la gare routière. Élaboration et gestion des plans de déplacements.

6^e Vice-Président



Joël Niederlaender
Grosbliederstroff

CT et CHSCT. Prévention, collecte, transport, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés. Relations avec le SYDEME.

7^e Vice-Président



Jean-Marc Schwartz
Sarreguemines

Finances : ordonnateur, budget principal et budgets annexes. Comptabilité, marchés et assurances.

8^e Vice-Président



Jean-Bernard Barthel
Neufgrange

Politique en matière de développement durable, transition énergétique et croissance verte. Nouvelles technologies et développement informatique. Réseaux de télécommunication.

9^e Vice-Président



Durkut Can
Sarreguemines

Assainissement collectif et non collectif, y compris pluvial.

10^e Vice-Président



Gaston Meyer
Hambach

Pistes cyclables, itinéraires et circuits cyclables. Espaces naturels sensibles. Sites Natura 2000. Forêt du Furstwald.

11^e Vice-Président



Dominique Gey
Sarreguemines

Enseignement supérieur. Formation. Actions communautaires dans les lycées et collèges. Relations avec l'Université Populaire.

12^e Vice-Président



Hubert Bouring
Maire de Rémelfing

Entretien et réparations des immeubles communautaires. Accessibilité des bâtiments et PAVE. Politique de rénovation thermique du bâti. Aménagement, gestion, entretien et réparation des voiries communautaires. Capture des animaux errants et fourrière animale.

13^e Vice-Président



Claude Decker
Maire de
Puttelage-Aux-Lacs

Politique d'achats mutualisés. GEMAPI, protection des milieux naturels, travaux de renaturation des cours d'eau. Eau potable.

14^e Vice-Président



Jean-Luc Echivard
Maire de
Rémering-Lès-
Puttelage

Équipements sportifs communautaires (centres nautiques, golf, gymnases). Essor de la politique sportive.

15^e Vice-Présidente



Christiane Mallick
Maire de
Lixing-Lès-Rouhling

Équilibre social de l'habitat, relations avec SCH, mesures d'accompagnement et de soutien financier du logement et de l'habitat, suivi-animation des mesures de réduction de la vulnérabilité du PPRT. Domaine - opérations immobilières.

64

conseillers(ères) communautaires



Jean-Luc Lutz
Maire de Bliesbruck



Pascal Tarillon
Maire de Blies-Ebersing



Roger Heim
Maire de Ernestviller



Lucien Dorschner
Maire de Frauenberg



Pascal Weisslinger
Maire de Grosbliederstroff



Marielle Allard
Grosbliederstroff



Alain Barda
Grosbliederstroff



Jacques Sendras
Maire de Grundviller



Hervé Ruff
Maire de Guebenhouse



Daniel Muller
Maire de Hambach



Evelyne Firtion
Hambach



Jean-Pierre Muller
Maire de Hazembourg



Armand Gillet
Maire de Hilsprich



Bernard Clavé
Maire de Holving



Sylvie Thirion
Holving



Patricia Momper
Maire de Hundling



Jean-Claude Feld
Hundling



Philippe Legato
Maire de Ippling



Michaël Freyermuth
Maire de Kalhausen



Bertrand Potié
Maire de Kappelkinger



Ludovic Estreich
Maire de Kirviller



Sonia Bur
Maire de Val-de-Guéblange



Christophe Thiel
Maire de Nelling



Sandrine Momper
Maire de Neufgrange



Anne-Marie Henry
Puttelage-Aux-Lacs



J-Luc Neumann
Puttelage-Aux-Lacs



Virginie Blazy
Rémelfing



Jeannine Quodbach
Rémering-
Lès-Puttelage



Sylvain Neugebauer
Maire de Richeling



Michèle Gabriel
Rouhling



Michel Rouchon
Rouhling



Cyrille Fétique
Maire de
St-Jean-Rohrbach



Pierre-Jean Didiot
Maire de Sarralbe



Irène Berg
Sarralbe



Gérard Bergantz
Sarralbe



Anne Folny
Sarralbe



Jean-Paul Schmitt
Sarralbe



**Stéphanie
Bédé-Völker**
Sarreguemines



Christine Carafa
Sarreguemines



Carole Didiot
Sarreguemines



Véronique Doh
Sarreguemines



Christiane Heckel
Sarreguemines



**Marie-Thérèse
Heymes-Muhr**
Sarreguemines



Sébastien Jung
Sarreguemines

Dossier



Christine Marchal
Sarreguemines



Bernadette Nicklaus
Sarreguemines



Denis Peiffer
Sarreguemines



Corinne Thinnes
Sarreguemines



Maxime Tritz
Sarreguemines



Eric Bauer
Sarreguemines



François Bourbeau
Sarreguemines



Alain Dann
Sarreguemines



Nicole Muller-Becker
Sarreguemines



Yves Zins
Maire de Sarreinsming



Isabelle Behr
Sarreinsming



Sébastien Schmitt
Maire de Siltzheim



Franck Philippi
Maire de Wiesviller



Henri Haxaire
Maire de Willerwald



Murièle Breitenbach
Willerwald



Etienne Banholzer
Maire de Wittring



Michaël Weber
Maire de Woelfling-Lès-
Sarreguemines



Régis Brucker
Woustviller



Jean-Claude Vogel
Woustviller



Bernard Fouilhac-Gary
Maire de Zetting



Suivez l'Agglo sur Facebook
facebook.com/agglosarreguemines

Les missions des conseillers du tri ? Contrôler et communiquer !

Aujourd'hui, 40 % des déchets déposés dans les sacs orange n'ont rien à y faire. Ces erreurs de tri coûtent cher car le déchet mal trié fait alors deux circuits et nécessite des transports inutiles entre les sites de traitement.

Un ambassadeur ou conseiller du tri a pour mission d'informer et d'inciter les habitants à trier correctement leurs déchets. Il joue un rôle de médiation avec les usagers, remonte les problèmes, les interrogations et trouve des actions correctives.

Le verre, le carton, les biodéchets, les recyclables, les résiduels, les piles, les pots de peintures.... Chaque déchet est trié par filière. Certains à la source comme avec le tri multiflux dans les sacs bleus, verts ou orange, d'autres en déchèteries, dans les bornes d'apport volontaire (textile, verre, papier...), voire dans des ressourceries afin de sensibiliser tout un chacun aux gestes de don, de réemploi ou de solidarité.

Les conseillers du tri effectuent également des contrôles appelés « suivis de collecte ». Ces derniers consistent à vérifier si les ménages ont bien intégré les consignes du tri multiflux et s'ils les mettent en application de manière efficace. Ces suivis sont effectués les jours de collecte, en amont du passage du camion de ramassage.

Selon les erreurs constatées en application du règlement de collecte, des étiquettes de couleur sont apposées sur les poignées des bacs roulants.

- **Étiquette orange** : erreur de tri dans le sac orange.
- **Étiquette verte** : erreur de tri dans le sac vert.
- **Étiquette bleue** : erreur de tri dans le sac bleu.
- **Étiquette rouge** : non-respect des consignes de tri multiflux.
- **Étiquette jaune** : présence de déchets hors sacs.
- **Étiquette violette** : présence de textiles, de linge de maison, de chaussures dans les sacs multiflux.

En dernier recours, si les usagers ne font pas le tri multiflux (sacs noirs dans les bacs, déchets en vrac, ...), les conseillers du tri peuvent apposer un autocollant de refus sur le bac roulant. Le bac n'est alors pas vidé par les agents de collecte.

À l'issue des suivis, les conseillers tentent de rencontrer les ménages ayant commis des erreurs de tri afin de leur réexpliquer les consignes et de répondre à leurs éventuelles questions.



Les fibreux (papiers, cartonnettes)

Les fibreux doivent être amenés en priorité aux bornes d'apport volontaire !

1 966 tonnes de fibreux (papiers, cartonnettes) ont été collectées en 2019 (chiffres du Sydeme) dans les bornes d'apports volontaires de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Ce chiffre est important et encourageant ... Nous pouvons cependant faire mieux car 1 100 tonnes de fibreux ont encore été collectées dans les sacs orange la même année...des papiers et cartonnettes qui auraient pu être apportés dans les 184 bornes installées sur notre territoire !

Un déchet mieux trié dès le départ coûte moins cher à traiter... Merci pour ces efforts !

Rappel : les cartons bruns doivent être apportés en déchèteries !

Que faire de ses déchets ? Suivez le guide ...

Vous avez eu en début d'année dans vos boîtes aux lettres le « Guide des déchets » !

Ce dernier vous donne toutes les informations concernant la gestion des déchets, à savoir :

- les coordonnées et les horaires d'ouverture des déchèteries ;
- toutes les informations concernant la carte Sydem'pass, les sacs de tri multiflux ou les applications utiles du Sydème ;
- les consignes de tri ;
- le calendrier de distributions des sacs multiflux ;
- le calendrier de collecte avec les modalités lors des jours fériés ;
- des informations sur les objets encombrants.

Si vous ne l'avez pas eu, merci de contacter le service environnement au **0800 19 18 80**

Stop aux lingettes dans les toilettes !

La France vit une période de crise sanitaire importante. Pour lutter contre la COVID-19, des gestes barrières sont en place. En application de ces derniers, de nombreux habitants utilisent des lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces ou se laver les mains. Des pratiques utiles, importantes et nécessaires, sauf lorsque les lingettes ne sont pas jetées au bon endroit.

Même estampillées « biodégradables », la dégradation des lingettes nettoyantes et/ou désinfectantes reste partielle contrairement au papier toilette. Elles mettent du temps à se désagréger entièrement. En attendant, elles causent d'importants dysfonctionnements dans le réseau d'assainissement : canalisations bouchées, postes de refoulement des eaux usées endommagés, perturbations du bon fonctionnement des stations d'épuration...

Il faut donc impérativement jeter les lingettes à usage unique dans le sac bleu et non dans les toilettes, pour éviter d'obstruer les réseaux d'assainissement.

Lingettes aux toilettes... quelles conséquences ?

Les lingettes jetées dans les toilettes partent dans le réseau des eaux usées. Elles colmatent les pompes des postes de relevage et bouchent celles-ci. Elles perturbent ainsi le bon fonctionnement des stations d'épuration qui traitent biologiquement les eaux usées avant de rejeter les eaux épurées dans le milieu naturel. Or, une quantité excessive de lingettes peut impacter l'efficacité du traitement. **En jetant vos lingettes dans le sac bleu, vous contribuez à préserver l'environnement.**



Les agents du service assainissement passent de nombreuses heures par jour à déboucher les réseaux de canalisation à cause des lingettes, des protections périodiques, et autres déchets jetés dans les toilettes. Ce travail supplémentaire de maintenance représente un volume d'heures qui avoisine les 7 000 heures par an et **un coût d'environ 150 000 € par an qui pourrait être évité**. Pensez également que votre propre branchement d'assainissement peut s'obstruer, engendrant des désagréments nombreux (mauvaises odeurs, débordements des eaux usées...).

En jetant vos lingettes dans le sac bleu, vous permettez aux agents de continuer à intervenir sur d'autres situations et vous évitez de nombreux désagréments chez vous.

REPÈRE

Les produits polluants, comme la peinture, l'huile de friture (à rapporter en déchèterie) ou encore les médicaments (à rapporter en pharmacie) ne doivent pas non plus être jetés dans l'évier ou les toilettes !



Téléchargez le guide en scannant ce QR code



STOP!

AUX LINGETTES

même biodégradables*

DANS LES TOILETTES



LORSQUE VOUS JETEZ UNE LINGETTE
DANS LES TOILETTES...

...VOUS RISQUEZ
DE BOUCHER LE RÉSEAU
D'ASSAINISSEMENT

...CELA NÉCESSITE DES INTERVENTIONS
CÔUTEUSES (150 000 € par an)

* les lingettes qui ont un label biodégradable ne le sont
malheureusement pas avant plusieurs mois

VOUS RISQUEZ
DE POLLUER
L'ENVIRONNEMENT !

STATION D'ÉPURATION



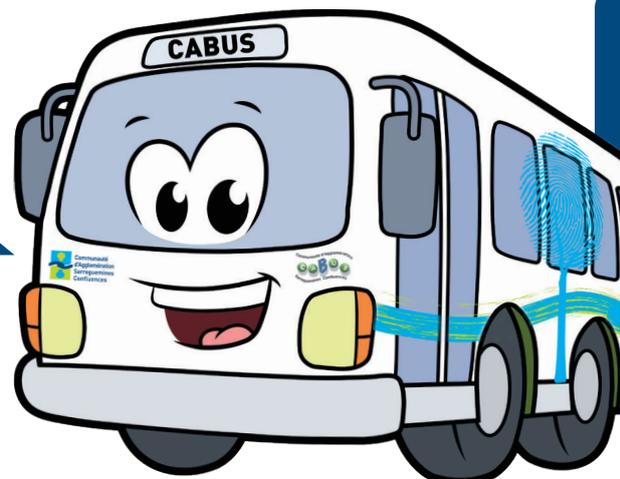
LES LINGETTES
se jettent dans
le SAC BLEU

Communauté d'Agglomération
Sarreguemines Confluences



zoom sur

**Une nouvelle ligne de bus,
des trajets plus rapides,
des communes mieux desservies,
des rotations horaires en plus...
il y a du nouveau sur le réseau CABUS !**
**Alors soyez malins,
prenez les transports en commun !**



NOUVEAUTÉ

PLUS DE ROTATIONS HORAIRES

Sur la ligne 125 Hilsprich - Puttelange - Sarreguemines

- 3 rotations en plus sur le trajet aller
- 6 services en plus sur le trajet du retour

Sur la ligne 10 Sarralbe-Sarreguemines

Des services créés ou étendus jusqu'à Sarralbe : 10 sur le trajet aller et 6 sur le trajet retour.

La plupart dessert la zone commerciale et industrielle sud de Sarralbe.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le principe de la gratuité pour les personnes âgées de plus de 65 ans a été étendu aux 12 communes qui ont rejoint l'Agglo en 2017. Des cartes «Mobilité» peuvent être délivrées en mairies. Ce sont elles qui se chargent d'établir les titres gratuits pour les personnes concernées domiciliées dans la commune.

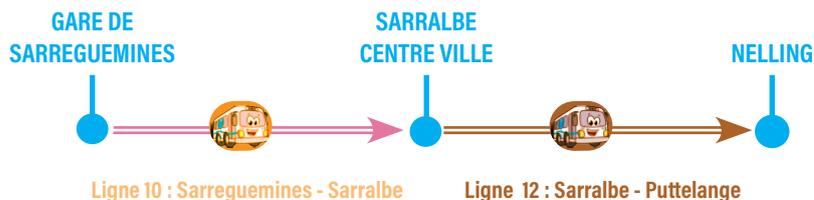
NOUVEAUTÉ

DES TRAJETS À PETITS PRIX

Les habitants des 12 communes de l'ancienne Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs bénéficient aujourd'hui d'une gamme tarifaire plus avantageuse depuis l'extension du réseau CABUS !

!! EXEMPLE !!

Pour effectuer un trajet Sarreguemines-Sarralbe-Nelling, un client paiera 0,90 € (comme pour tous les autres trajets) avec un ticket unitaire et 0,60 € s'il achète un carnet de 10 tickets !



VOTRE TRAJET POUR 0,90 € SEULEMENT !

EXEMPLE : un aller Sarreguemines - Nelling

Depuis le 1^{er} septembre 2020, la région Grand Est a transféré à l'Agglo les services qui réalisent un transport dont l'origine et la destination sont compris dans la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences. Il s'agit en l'occurrence de 2 lignes régulières et 23 circuits scolaires.

De plus, l'extension du réseau aux 12 communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de l'Albe et des Lacs s'est accompagnée de plusieurs changements.

NOUVEAUTÉ

DE NOUVELLES LIGNE DE BUS

Création de la ligne 12 Puttelange-aux-Lacs - Sarralbe

Elle dessert les centres-villes des deux communes, ainsi que la zone commerciale de Sarralbe. Comme il s'agit d'une nouvelle offre de transport, l'ensemble des rotations horaires n'est activé que sur réservation préalable («CABUS à la Demande») au 03 87 28 48 89

Extension de la ligne 10

Cette dernière s'arrêtait à Willerwald auparavant. Depuis le 1^{er} septembre, elle dessert à présent plusieurs quartiers de Sarralbe !



LE SAVIEZ-VOUS ?

La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences est fortement investie dans le domaine du développement durable et de la transition énergétique. Une station au Gaz Naturel Compressé (GNC) est située à côté du centre Technique communautaire, rue Dumaire à Sarreguemines. C'est la raison pour laquelle les véhicules affectés sur les principales lignes suburbaines et effectuant le plus de kilomètres seront des autocars au GNC. D'ici quelques mois, l'Agglo aura donc 2 cars au GNC sur les lignes 8, 10, 125 et 129 et 1 sur la ligne 9.

NOUVEAUTÉ

NOUVELLES LIAISONS EXPRESSES SARREGUEMINES-FORBACH

Mises en place à titre expérimental, des liaisons express entre Forbach et Sarreguemines sont désormais possibles. Elles sont proposées en complément de la ligne régulière 129 (Lixing - Grosbliederstroff - Sarreguemines). Vous pouvez retrouver les horaires sur le site www.agglo-sarreguemines.fr

!! Avantages !!

- des dessertes plus rapides entre les deux communes (25 minutes au lieu de 45 minutes) ;
- correspondance avec les trains à destination de Paris (à Forbach) et Strasbourg (à Sarreguemines) grâce à un aller le matin et un retour le soir dans les deux sens ;
- un trajet vers les gares de Forbach et Sarreguemines le dimanche en fin d'après-midi permettant aux étudiants de prendre un train vers Paris ou Strasbourg.

CABUS à la demande

«CABUS À LA DEMANDE»

Ce service fonctionne uniquement sur les lignes suburbaines du réseau Cabus et est ouvert à tous.

Les points d'arrêt et les horaires sont préétablis et seuls les arrêts réservés sont desservis.

Attention, les horaires peuvent être légèrement différents en fonction du nombre de réservations enregistrées sur le service demandé.

Titres de transport

Les titres de transport donnant accès au service

« Cabus à la demande » sont :

- les tickets à l'unité ou au carnet ;
- les pass libre circulation ;
- les xxxx mobilité.

Réservation

Vous nous appelez au **03 87 28 48 89**, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Pour une réservation pour le lendemain, il convient d'appeler au plus tard la veille avant 16h.

Pour une course le samedi et le lundi : au plus tard avant 16h le vendredi.

Vous devez, lors de votre appel, nous indiquer le(s) jour(s) de déplacement, votre arrêt de montée, l'heure souhaitée et votre arrêt de destination. N'oubliez pas de réserver votre retour !

Lors de votre déplacement

Rendez-vous à l'arrêt convenu quelques minutes avant l'horaire réservé.

Vous avez réservé un transport « CABUS à la demande » et vous avez un empêchement ? Annulez obligatoirement votre réservation !

Le transport des Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

L'Agglo s'attache à améliorer l'accessibilité du réseau CABUS aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Elle offre des solutions comme des autobus adaptés sur les lignes urbaines. En effet, tous les autobus de la régie des transports urbains sont équipés d'une rampe d'accès et d'un aménagement intérieur permettant le transport d'une personne en fauteuil roulant. Des aménagements de quais surélevés aux arrêts (par exemple à l'hôpital Robert-Pax) facilitent l'accès des bus aux personnes à mobilité réduite.

Pour les personnes à mobilité réduite dont l'invalidité ne permet pas l'accès au réseau CABUS classique, il existe un service de transport spécialisé de porte à porte.

Pour toute précision sur les modalités d'accès au service, il suffit de contacter l'exploitant, le groupe Vilhem/Massing au 03 87 95 12 12.

Interview de M. Dominique LIMBACH, Vice-président en charge des transports



Quels sont les avantages de ces nouveautés mises en place ?

Elles améliorent tout simplement l'offre existante et proposent un service d'une qualité encore plus appréciable pour les usagers.

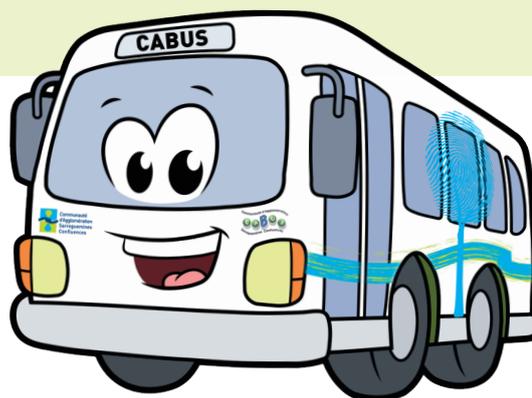
Par exemple, l'harmonisation de la gamme tarifaire, appliquée

sur le réseau CABUS aux 12 communes qui ont rejoint notre collectivité en 2017, est un avantage certain pour les habitants. En effet, avant l'extension du réseau, ces tarifs étaient de 1,60 € pour effectuer un trajet Hilsprich-Sarreguemines et 2,60 € pour un trajet Sarralbe-Sarreguemines sur le réseau Fluo. Aujourd'hui, un client paiera 0,90 € avec un ticket unitaire et 0,60 € s'il achète un carnet de 10 tickets.

Quant à la création de la nouvelle ligne 12 Puttelange-aux-Lacs - Sarralbe, son principal objectif est de combler l'absence de desserte en transports collectifs entre les deux communes en proposant des allers-retours directs permettant entre autres d'apporter une solution alternative à la voiture aux personnes qui font ce trajet quotidiennement pour se rendre au travail. Comme il s'agit d'une nouvelle offre de transport et afin de pouvoir adapter celle-ci à la demande, l'ensemble des rotations horaires n'est activé que sur réservation préalable.

Pour quelles raisons avez-vous mis en place des liaisons expresses entre Sarreguemines et Forbach ?

En concertation avec la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France et la région Grand Est, des liaisons express ont été créées à titre expérimental et en complément de la ligne régulière 129. Elles proposent des dessertes plus rapides entre les deux communes, permettant des correspondances avec les trains à destination de Paris ou Strasbourg chaque jour et le dimanche en fin d'après-midi pour les étudiants ; elles peuvent aussi répondre à des besoins de la vie quotidienne entre les deux territoires.



Rénovation énergétique dans les gymnases Kieffer et Himmelsberg

Les travaux de rénovation énergétique dans les gymnases se poursuivent. Après ceux du gymnase Henri Nominé, ce sont ceux des gymnases Kieffer et Himmelsberg qui étaient programmés ces derniers mois.

Le gymnase Kieffer, vétuste et très mal isolé a bénéficié du remplacement des 245 m² de bardage translucide de la façade avant, de la façade arrière et du pignon par un bardage plus efficace en terme d'économies d'énergies. La société Helluy a procédé à ces travaux.

Par ailleurs, l'isolation par l'extérieur, réalisée par la société Protect Façades, et la zinguerie, par l'entreprise de charpente Neu, étaient également programmées.

D'un montant de 199 000 euros TTC, les travaux ont débuté fin juillet et se sont achevés fin septembre, sans causer aucune gêne pour les élèves accueillis à la rentrée.

Au gymnase Himmelsberg, ce sont l'isolation thermique par l'extérieur et de la zinguerie qui faisaient l'objet de cette rénovation énergétique pour un montant de 67 000 euros TTC.

Au printemps 2021, ce sont deux autres équipements communautaires qui bénéficieront de ce type de travaux : le gymnase Jean Jaurès à Sarreguemines et le gymnase Val de Sarre à Grosbliederstroff.



Des travaux pour accueillir les étudiants GACo



En janvier 2020, suite à l'apparition de fissures à l'intérieur du bâtiment qui abrite la filière Gestion Administrative et Commerciale (GACo), l'Agglo a décidé, pour des raisons de sécurité, de fermer le bâtiment. Des solutions temporaires pour le suivi des cours ont alors été mises en place et les étudiants relocalisés à différents endroits, comme l'auditorium du Casino à Sarreguemines.



Une solution plus pérenne a été trouvée cet été. En effet, le 2^e étage de l'ancienne École des Vergers, dont le bâtiment appartient à la Ville de Sarreguemines, n'est plus utilisé depuis la fermeture de l'établissement. L'Agglo a obtenu la mise à disposition gratuite de ces locaux. Il a fallu cependant procéder à quelques travaux comme de la remise en peinture, de l'électricité, ou encore une adaptation de la largeur des portes. Le mobilier nécessaire à l'équipement de 3 salles de cours (1 pouvant accueillir 50 élèves et 2 autres 25 élèves) ainsi que de 2 salles de repos a été récupéré à divers endroits.



L'ensemble de ces travaux, qui permettront à une centaine d'étudiants de suivre leurs cours, s'élève à 48 395 HT.

Ces travaux bénéficieront ensuite à la Ville de Sarreguemines qui souhaite installer une maison des associations.



Le gymnase Jean Jaurès se transforme pour les collégiens et les associations

Débutés en juillet dernier, des travaux d'ampleur devraient s'achever en juin 2021.

Parmi les transformations apportées, la largeur des cheminements intérieurs sera désormais au minimum de 1,60m et libre de tout encombrement pour faciliter les circulations. Un traitement acoustique aux plafonds est prévu afin d'amoindrir le bruit. Les nouveaux revêtements de sols et de murs permettront un entretien facile et seront résistants. L'éclairage naturel sera favorisé et l'éclairage artificiel disposera de détecteurs de présence dans les circulations, les vestiaires et les sanitaires pour faire des économies d'énergie.

Une fois les travaux achevés, le gymnase disposera alors de 2 halls d'accueil agréables, lumineux et conviviaux : un pour les sportifs et les scolaires, un autre, inexistant jusqu'alors, uniquement pour le public. Ces halls permettront de répartir les flux d'usagers et d'utilisateurs mais également d'accueillir les sportifs, les scolaires, les encadrants, les visiteurs, les spectateurs et le personnel administratif au sein d'un espace favorisant les échanges. Etant donné que l'équipement est aussi destiné à accueillir le grand public, la salle de sport sera équipée de tribunes adaptées.

Les installations sanitaires annexées aux locaux de sports, comprennent deux WC dont un aux normes PMR, deux urinoirs, une salle de douches collectives pour trente usagers simultanés et une cabine de douche individuelle. Les vestiaires, douches et sanitaires des encadrants et arbitres seront organisés de manière à limiter les croisements de flux avec ceux des sportifs.

Les usagers pourront accéder de manière aisée aux vestiaires grâce à une signalétique efficace. Chaque vestiaire sera relié à un bloc de douches (où une cabine PMR est prévue) et pourvu de bancs avec patères au nombre de places du vestiaire. Les circulations vestiaires, douches et sanitaires disposeront d'espaces aménagés de séchoirs disposés à différentes hauteurs.

Afin de ne causer aucune gêne pour les élèves durant toute la durée des travaux, deux bungalows, équipés chacun de 20 places assises, de douches, de toilettes, d'un ballon d'eau chaude et d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite ont été installés. Un bungalow, pour les professeurs, a également été mis en place.

L'Agglo a aménagé un chemin d'accès pour que tous puissent accéder à ces bungalows sans passer par la zone de chantier.

L'entrée annexe des locaux se fera par contrôle d'accès pour le personnel, les agents de maintenance et d'entretien.

La superficie du local d'entretien permettra d'abriter une auto-laveuse avec assise et tout le matériel nécessaire à l'entretien rapide et efficace des aires de jeu.

Le rangement du matériel sportif se fera dans des locaux spécifiques, d'une surface de 102 m² situés à proximité directe des aires de jeu.

Le montant total des travaux effectués est de 926 342,85 € HT.





LES DÉCHÈTERIES

Déchèterie de Sarreguemines

Route de Bitche - 57200 SARREGUEMINES
Tél. : 07 89 86 10 20

Avril à octobre

- lundi au samedi de 9h à 12h20
et de 13h à 17h50

Novembre à mars

- lundi et samedi de 10h à 12h20
et de 13h à 16h50
- mardi au vendredi de 10h à 12h50

Déchèterie de Rouhling

Rue Hallingen - 57520 ROUHLING
Tél. : 06 77 44 00 13

Avril à octobre

- lundi et samedi de 9h à 12h20
et de 13h à 17h50
- mardi au vendredi de 13h30 à 17h50

Novembre à mars

- lundi et samedi de 10h à 12h20
et de 13h à 16h50
- mardi au vendredi de 14h à 16h50

Déchèterie de Woustviller

Impasse de la Nature - 57915 WOUSTVILLER
Tél. : 06 77 44 00 82

Avril à octobre

- lundi au samedi de 9h à 12h20
et de 13h à 17h50

Novembre à mars

- lundi et samedi de 10h à 12h20
et de 13h à 16h50
- mardi au vendredi de 14h à 16h50

Déchèterie de Zetting

Route de Dieding - 57905 ZETTING
Tél. : 06 77 44 99 58

Avril à octobre

- mardi, jeudi et samedi
de 9h à 11h50 et de 12h30 à 17h50

Novembre à mars

- mardi et samedi de 9h à 11h50
et de 12h30 à 16h50
- jeudi de 9h à 11h50

Déchèterie de Sarralbe

Lieu-dit "Schachen" (entre Sarralbe et Holving
accès par la RN 656 vers le stand de tir)
Tél: 06 73 59 37 13

Avril à octobre

- mardi, vendredi et samedi de 9h à 11h50
et de 14h à 17h50

Novembre à mars

- mardi, vendredi et samedi de 9h à 11h50
et de 14h à 16h50

Déchèterie professionnelle

Chemin du Bruchwies - 57200 SARREGUEMINES
Tél. : 06 79 94 50 16

- lundi, mardi, mercredi et vendredi
de 8h à 11h50 et de 13h à 15h15
- jeudi de 8h à 11h50 et samedi de 8h à 13h45



LES NUMÉROS UTILES

Sarreguemines Tourisme

11 rue du Maire Massing
BP 50339
57203 SARREGUEMINES Cedex
Tél. : 03 87 98 80 81 - Fax. 03 87 98 25 77
contact@sarreguemines-tourisme.com
www.sarreguemines-tourisme.com

Sarreguemines Confluences Habitat

3 rue Alexandre de Geiger
BP 61101
57216 SARREGUEMINES Cedex
Tél. : 03 87 95 06 44 - Fax : 03 87 98 46 41
www.oph-sarreguemines.fr

Centre Universitaire

13 Rue Alexandre de Geiger
57200 SARREGUEMINES
Tél. : 03 72 74 98 85
stephanie.leitner@univ-lorraine.fr
christine.peiffer@univ-lorraine.fr

Université Populaire Sarreguemines Confluences

Pôle École - 1 Place Jeanne d'Arc
57200 Sarreguemines
Tél. : 03 87 09 39 81
upsc@wanadoo.fr
www.upsc-asso.fr

RPAM Sarreguemines

5 rue de la Paix
57200 SARREGUEMINES
Tél. : 03 87 98 56 03
Fax : 03 87 95 44 02
rpam@agglo-sarreguemines.fr

RPAM Sarralbe

21 rue des Tisserands
57430 SARRALBE
Tél. : 03 87 97 85 92
ram.ccal@orange.fr

Multi-accueil

« L'Atelier des Lutins »

Europôle - Rue Robert Schuman
57910 HAMBACH
Tél. : 03 87 09 00 95 - Fax : 03 87 02 10 80
atelier.deslutins@lpcr.fr

Multi-accueil

« La bulle enchantée »

2 rue de l'Abbé Louis Verdet zone industrielle
57200 SARREGUEMINES
Tél. : 03 83 22 19 04
sarreguemines.labulle@lpcr.fr

Espace Entreprise

27 rue du Champ de Mars
57200 SARREGUEMINES
Tél. : 03 87 98 75 75 - Fax : 03 87 98 27 27
espace-entreprise@espace-entreprise.fr
www.espace-entreprise.fr



AGGLO PRATIQUE



Sarreguemines
Confluences

99 rue du Maréchal Foch - BP 80805
57208 SARREGUEMINES CEDEX
du lundi au jeudi de 8h15 à 12h
et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi)

Accueil Tél. : 03 87 28 30 30
contact@agglo-sarreguemines.fr
www.agglo-sarreguemines.fr

[agglosarreguemines](https://www.facebook.com/agglosarreguemines)

Médiathèque Communautaire

4 Chaussée de Louvain - 57200 SARREGUEMINES
Tél. : 03 87 28 60 80 - Fax : 03 87 09 31 42
www.mediathèque-agglo-sarreguemines.fr

mardi : 10h - 12h et 14h - 19h
mercredi : 10h - 12h et 14h - 18h
jeudi : 14h - 18h
vendredi : 12h - 18h
samedi : 10h - 17h

Horaires d'été (juillet - août) :

mardi : 10h - 12h et 14h - 19h
mercredi, jeudi et vendredi : 14h - 17h
samedi : 10h - 17h

Golf Sarreguemines Confluences

1 allée du Golf - 57200 SARREGUEMINES
Tél. : 03 87 27 22 60 - Fax : 03 87 27 22 61
golf.sarreguemines@confluences.co
www.golf-sarreguemines-confluences.com

Centre nautique

Avenue de la Blies - 57200 SARREGUEMINES
Tél. : 03 87 95 03 30

Piscine communautaire de Sarralbe

Rue Goethe - 57430 Sarralbe - Tél. : 03 87 97 80 55

Maison de l'Habitat et de l'Urbanisme

Service Urbanisme

Fermé tous les matins sauf le mercredi (sur rendez-vous)
03 87 28 97 42 urbanisme@agglo-sarreguemines.fr

Espace Info Energie (EIE)

Tous les lundis de 9h à 12h
et de 13h30 à 17h
Tous les mardis de 9h à 12h



Agence Départementale

d'Information sur le Logement (ADIL)

Tous les 2^e jeudis du mois de 14h à 16h15
Tous les 4^e mercredis du mois
de 10h45 à 12h et de 14h à 16h15



Centre d'Amélioration

du Logement de la Moselle (CALM)

Tous les 4^e jeudis du mois de 10h à 12h



Maison Ouverte des Services pour l'Allemagne

Tous les 1^{er} mercredis du mois de 9h à 11h30

